

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission de gestion

(COGEST 2017)

Rapport
sur les comptes communaux 2017

Table des matières

1.	Organisation	3
2.	Compétences	3
3.	Organisation du rapport de la municipalité	3
4.	Rapport de l'organe de contrôle	3
5.	Travaux de la commission	3
6.	Elaboration du budget.....	4
7.	Informations sur les comptes.....	4
8.	Commission des finances	4
	➤ Observation No 1/17 – Attributions de la commission des finances	5
9.	Conclusions.....	5
10.	Annexe.....	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'avantage de vous soumettre notre rapport sur les comptes de l'exercice 2017.

Nous rappelons, préliminairement, que sont soumis à l'approbation du conseil communal deux rapports soit celui de gestion et celui des comptes ; la COGEST (ci-après : la commission) rapporte donc séparément sur l'un et l'autres des documents.

1. Organisation

La commission est composée de MM. René Parrat, président, et de MM. Samuel Berthoud, Pascal Berchier, Sébastien Fabre et Yves Trottet.

Elle s'est réunie une fois, le 7 mai 2018, avec la Municipalité in corpore pour examiner les comptes. Mme la Boursière était également présente. Les documents suivants étaient à disposition :

- Le rapport de la municipalité ;
- La loi sur les communes ;
- Le règlement sur la comptabilité des communes ;
- Le règlement pour le conseil communal ;
- Directives de révision du 4 décembre 2017 ;
- Le rapport de la COGEST 2016 ;
- L'aide-mémoire pour les autorités vaudoises édité par l'état de Vaud ;
- Les aspects juridiques de l'institution communale en droit vaudois – La répartition des attributions entre autorités communales et le pouvoir de contrôle du conseil sur l'activité de la municipalité en droit vaudois ;
- Le manuel d'introduction à la gestion financière édité par l'UCV.

2. Compétences

Selon la réglementation en vigueur la commission est compétente pour rapporter sur les comptes alors que la commission des finances statue notamment sur le budget.

3. Organisation du rapport de la municipalité

Le rapport suit la logique du plan comptable. Les charges et revenus sont largement commentées et permet une bonne compréhension et le suivi des actes.

Les éléments sont clairement expliqués et manière très détaillée.

4. Rapport de l'organe de contrôle

La commission a pris connaissance du rapport de Fiprom SA (fiduciaire de Prométerre) du 2 mai 2018. Il convient de relever que si la société de révision n'a pas été remplacée mais c'est le réviseur lui a changé. Cela assure une certaine indépendance.

5. Travaux de la commission

Compte tenu du contrôle précité la commission s'est limitée à demander des renseignements complémentaires sur certains points. Elle n'a pas procédé à des contrôles de pièces ou autre intervention.

6. Elaboration du budget

Bien que cela ne soit pas l'objet du rapport, la commission a été informée complètement sur le processus d'élaboration du budget.

7. Informations sur les comptes

102	Municipalité	Nous vous renvoyons à notre rapport sur la gestion.
210.380	Attributions à fonds pour débiteurs insolubles	La provision pour débiteurs bourse est fondée sur le montant facturé en fin d'année.
210.4011	Impôt sur le bénéfice net (PM) ¹	Le revenu diminuera en 2019.
220.4242	Gains comptables sur gains du patrimoine financier	Revenu de la vente d'une partie de la parcelle 38.
220.425	Revenu capital patrimoine administratif	Dividendes des actions.
32	Forêts	La modification du revenu est due à la nouvelle organisation (bail à ferme avec le groupement forestier).
35 ... 318	Honoraires et prestations de services	Il s'agit essentiellement des prestations de conciergerie externalisées pendant un temps limité.
420.431	Emoluments ...	La commission a vérifié le mode de facturation et l'application du règlement.
450.3184	Déchets compostables	Convention avec un indépendant pour le dépôt et le traitement des déchets (voir rapport).
6	Police	Une nouvelle rubrique comptable sera ouverte lorsque des amendes seront infligées.
811		Voir en annexe ¹ le rapport de la commission de vérification des comptes de l'entente. Le réviseur de la commune boursière procède à une analyse tous les 2 ans.
	Comptes d'investissement	Aucun crédit n'a été dépassé.
2202.524	Souscriptions titres,	Achat actions TL
	Comptes du bilan	L'endettement est de CHF 4'658'654.61. Il est normal.
9102.03	Compte BCV réserves affectées	Compte de gestion des charges et dépenses affectées.

8. Commission des finances

La commission de gestion s'est interrogée sur son rôle.

Elle pense que le système de surveillance doit évoluer dans un sens plus constant et avec plus de compétences. En effet, la commission des finances selon l'article 39 du RCCom traite :

Le Conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses extrabudgétaires, les propositions d'emprunt et le projet d'arrêté d'imposition.

¹ PM = personne morale

On constate que le rapport sur le contrôle des comptes lui échappe. Or, pour être complet, il s'agirait d'avoir une continuité, une vue d'ensemble. Ceci est d'autant plus pertinent que – sous peu – la municipalité se propose d'établir un plan à long terme des investissements ce qui découle de la vision globale initiée à la suite d'un postulat.

Enfin, les finances de certaines communes risquent d'être mises à mal dans les mois à venir par les enjeux découlant de la fiscalité des entreprises, des charges liées et autres aventures !

La modification pourrait proposer, par exemple, l'attribution du rapport sur les comptes, la collaboration avec la municipalité pour l'examen du plan à long terme des investissements et les options à entrevoir pour assurer le financement.

Il est à noter que le règlement sur la comptabilité des communes, à son article 35, prévoit que les comptes soient vérifiés par la commission des finances.

En définitive il y a une certaine logique à ce que la commission des finances ait des attributions plus étendues. La commission de gestion elle traite de tous les autres aspects généraux de la gestion publique sans pour autant ne pas avoir accès aux comptes.

Une solution consisterait à déposer une motion mais la commission estime qu'une bonne relation est plus opportune ; elle se tient d'ailleurs à disposition malgré la fin de son mandat, si la municipalité y consent. Dès lors, elle formule l'observation suivante :

➤ *Observation No 1/17 – Attributions de la commission des finances*

La commission invite la municipalité à examiner la modification du règlement pour le conseil communal en définissant de manière exhaustive les attributions de la commission des finances notamment en lui attribuant le rapport sur les comptes en lieu et place de la commission de gestion.

9. Conclusions

En conséquence, la commission de gestion propose :

- D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 28'485.66 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 228'498.99 ;
- D'accepter les comptes communaux pour 2017, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2017 tels que présentés ;
- De prendre acte de l'observation de la commission de gestion et de la réponse de la municipalité ;
- De donner décharge à la municipalité et à la bourse communale.

Vufflens-la-Ville, le 22 mai 2018



René Parrat



Pascal Berchier



Samuel Berthoud



Sébastien Fabre



Yves Trottet

10. Annexe

¹ Rapport de vérification des comptes de l'EIEVMV

**RAPPORT DE LA COMMISSION
EIEVMV
Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-St-Croix
Préavis / Comptes 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par les Conseils de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-St-Croix s'est réunie le 17 avril 2018 à Vufflens-la-Ville pour procéder à l'examen des comptes 2017.

Etaient présents:

Pour les Municipalités: Madame Ingrid Rossel, syndique, Vufflens-la-Ville
 Monsieur Michel Gruaz, municipal, Vufflens-la-Ville
 Monsieur Gregory Wyss, syndic, Mex
 Madame Renée Marendaz, municipale, Mex
 Monsieur Vincenzo Camuglia, municipal, Villars-St-Croix
 Madame Vivette Pilloud, boursière, Villars-St-Croix

Pour la Commission: Monsieur Alain Viennet, membre, Vufflens-la-Ville
 Monsieur Pascal Berchier, membre, Vufflens-la-Ville
 Monsieur Roger Pauli, membre, Mex
 Monsieur Jean-Gaël Pahud, membre, Mex
 Madame Françoise Cuérel, membre, Villars-St-Croix
 Monsieur Igor Kortchnoï, membre, Villars-St-Croix

Le budget 2017 prévoyait un excédent de recettes de CHF 12'900.-

L'exercice 2017 est positif. En effet, les coûts relatifs à la réactualisation du plan directeur demandé par le canton, à savoir CHF 17'787.- ont été entièrement prélevés sur cet exercice. De plus, une dernière attribution de CHF 25'000.- a été versée au compte de réserve pour investissements. Ce dernier s'élève CHF 203'000.-

Le compte de fonctionnement présente un résultat équilibré après réduction des factures d'eau aux 3 communes d'un montant total de CHF 19'909.80

Le prix payé par les communes a été de CHF 1.4026/m³, alors qu'il était de CHF 1.50/m³ au budget.

Il est à noter que l'étude relative à la corrosion des pompes dans le puits de pompage n'a pas eu de suite concrète pour l'instant.

La gestion courante des installations par le fontainier agréé donne entière satisfaction. Il est à relever que sa surveillance active permet d'alerter les Municipalités lors de consommation d'eau anormale, pouvant signifier des fuites dans les réseaux communaux.

En conclusion, la Commission remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de l'Entente et recommande aux Conseils législatifs des communes de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-St-Croix d'approuver les comptes de l'entente intercommunale et donner décharge au Comité pour sa gestion durant l'année 2017.

Les membres de la Commission:

Alain Viennet

Pascal Berchier

Roger Pauli

Jean-Gaël Pahud

Françoise Cuérel

Igor Kortchnoï

Fait à Mex, le 30 avril 2018